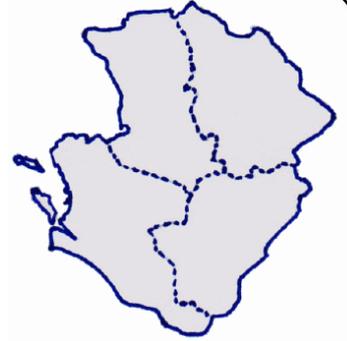


Version Internet



Informations

ACADEMIE DE POITIERS



Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA
n° 158 - avril 2011



158

Beau fixe sur le SNETAA

Au sens propre comme au figuré le récent Conseil National du SNETAA s'est déroulé à Fréjus dans le Var, sous un ciel sans nuage.

Les 9 délégués présents de l'académie de Poitiers ont pu apporter le salut fraternel de l'académie aux 250 participants, dont 15 au titre d'invités de la FNEC FP FO, notre nouvelle Fédération et du SNFOLC, syndicat des Lycées et Collèges de cette Fédération.

Au fil des interventions chacun a pu noter que le syndicalisme indépendant était bien vivant et déterminé à défendre plus que jamais les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. C'est d'ailleurs celui que nous avons choisi de défendre le 20 octobre 2011 lors des élections professionnelles en votant pour les listes FO.

Les valeurs de liberté, d'indépendance et de démocratie marquent notre attachement viscéral aux principes républicains et à leur respect, et notamment à la défense de nos statuts nationaux et particuliers de la fonction publique d'Etat. Nos collègues non titulaires peuvent compter sur notre détermination pour leur accès à la Titularisation. Ce CN a confirmé nos mandats historiques d'indépendance, de laïcité et de syndicalisme de proximité.

C'est donc avec le soutien complet de notre Fédération la FNEC FP FO et depuis février 2011 avec celui de toute la confédération Force Ouvrière dans ses mandats, que nous aborderons sereinement et avec optimisme les luttes de demain pour de nouveaux acquis syndicaux, notamment pour les personnels des LP SEP SEGPA et EREA.

Angoulême, le 17 avril 2011,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique

Sommaire :

- * page 1 : Editorial
- * page 2 : Déclaration FNEC FP FO au CTPA du 22 mars
- * page 3 : Contacts FO
- * page 4 : Le SNETAA et sa Fédération dans l'action aux côtés des personnels


FNEC FP


Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

**DECLARATION DE LA FNEC FP
FORCE OUVRIERE AU CTPA DU 22
MARS 2011 (à Poitiers)**

Madame Le Recteur,

Pour respecter son plan de réduction de 100 milliards d'euros des déficits publics afin de satisfaire les « marchés financiers », le gouvernement accélère la mise en œuvre de la RGPP contre les services publics.

La rentrée 2011, c'est d'abord 16 000 suppressions de postes au budget de l'Éducation nationale. Le ministre de l'économie, Madame Lagarde, avait déclaré à l'époque : « Nous y sommes allés à la tronçonneuse. »

C'est dans ce cadre-là que se réunit le CTPA aujourd'hui, CTPA qui a à l'ordre du jour la rentrée 2011 dans notre académie.

Pour résumer la situation, Madame le Recteur, le ministre vous a passé commande des suppressions de postes dans notre académie et vous prenez les mesures permettant d'atteindre l'objectif que le ministre vous a fixé.

Madame le Recteur, comme vous le savez, cela ne passe pas pour les collègues dans les établissements, collèges, lycées, lycées professionnels, qui ont reçu et étudié très précisément la DGH que vous leur attribuez : comme l'enveloppe globale est insuffisante, la répartition qui en est faite ne peut pas passer.

Madame le Recteur, Messieurs les Inspecteurs d'Académie, vous le savez : votre préparation de la rentrée ne peut pas passer et elle prépare une rentrée en septembre catastrophique.

Tout le monde le voit bien, pas un seul établissement ne pourra fonctionner normalement à la rentrée 2011. Il est clair que nous atteignons un point de rupture.

Les suppressions de postes désorganisent les établissements publics et sont une atteinte à la laïcité. Le préambule de la constitution de 1946, qui est repris par la constitution de la V^e république précise que « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Les suppressions de postes envisagées pour la rentrée 2011 vont à l'encontre de cette affirmation.

Elles augmentent le nombre d'élèves par classe, ce qui rend impossible une bonne formation pour chaque élève. Il y aura nécessairement plus d'élèves en difficultés et donc, à terme, plus d'élèves qui quitteront le système scolaire avant la fin de leur cursus et sans diplôme. Nous ne pouvons l'accepter.

Vous le savez, car vous avez reçu des dizaines de représentants d'établissements au Rectorat, mais aussi parfois dans les Inspections académiques, qui sont venus vous expliquer les conséquences concrètes de vos décisions. Vous avez reçu des dizaines de pétitions, de prises de position, de motions de Conseil d'Administration, de refus de vote de la répartition de la DGH.

Ainsi, par exemple, le mercredi 16 février, 35 représentants d'établissement ont pris le temps de vous expliquer clairement, un par un, de façon très claire et précise, les conséquences de la politique ministérielle et de sa mise en place au niveau académique.

Vous n'avez pu que leur répondre : « Je n'ai rien à distribuer. »

Vous comprendrez bien, Madame le Recteur, qu'une telle réponse ne peut satisfaire les collègues et ne peut nous satisfaire.

De plus en plus d'enseignants comprennent que l'unique but des réformes mises en place par le gouvernement est de supprimer des postes et de désorganiser le service public.

De plus en plus d'enseignants comprennent que les instances des EPLE (conseil d'administration, conseil pédagogique, etc.) ne sont que des leurres et n'ont pour objectif que de faire gérer la pénurie par les collègues eux-mêmes.

Ne parlons plus du fameux « l'élève doit être au centre du système éducatif » auquel plus personne ne croit.

Votre réponse : « je n'ai plus rien à distribuer » ne pourra pas satisfaire les collègues du 1^{er} degré et les parents d'élèves des classes qui vont être supprimées à la rentrée 2011 et dont nous allons avoir la liste officielle prochainement dans certains départements. Des mobilisations voient déjà le jour dans un certain nombre de communes qui se savent menacées.

En ce qui concerne les professeurs stagiaires, vous aurez beaucoup de mal, Madame le Recteur, à apporter une caution pédagogique à votre décision de passer leur nombre d'heures de 16h à 18h l'année prochaine. Cette mesure n'a encore qu'un but : économiser des heures.

Quant aux remarques faites au dernier CTPA sur la jeunesse de ces stagiaires et sur l'exaltation qu'il y a, lorsque l'on est jeune, à travailler de façon intensive, les stagiaires actuels les ont prises comme une provocation.

Les collègues administratifs ne pourront pas non plus se satisfaire de vos projets de suppressions de postes (- 16 dans les IA et Rectorat) qui sont passés par ailleurs dans les EPLE d'un projet en groupe de travail de -7,5 (vous aviez prévu large, nous avait-on expliqué à l'époque) à 9 postes suppri-

més.

Madame le Recteur, vos services nous ont expliqué lors des groupes de travail, lors du dernier CTPA également que l'évolution de la carte des agences comptables n'avait pas de lien avec les suppressions de postes dans les EPLE.

Il est tout à fait intéressant de lire dans le courrier reçu le 11 mars par une collègue administrative d'un établissement scolaire, je cite : « La fermeture de l'agence comptable » de l'établissement (suit le nom de l'établissement) implique la suppression d'un emploi d'adjoint administratif. Celle-ci vous conduit à faire l'objet d'une mesure de carte scolaire. »

Outre que cela confirme la position de FO concernant le fait que le but de cette réorganisation aurait des conséquences sur les postes et donc sur les collègues, il est plus que surprenant de constater que des collègues administratifs aient déjà reçu leur mesure de carte scolaire, alors qu'on nous demande aujourd'hui dans ce CTPA notre avis sur l'évolution des postes administratifs.

Quel simulacre de dialogue social !

Madame le Recteur, vous nous demandez de vous donner un avis sur certaines décisions qui sont déjà prises et sur d'autres qui aboutissent à supprimer :

117 postes dans les Lycées (pour 16 créés) ;

67 postes dans les LP (pour 13 créés) ;

11 postes en SEGPA pour 1 créé ;

25 postes chez les administratifs.

Vous l'aurez compris, la Fédération Nationale de l'enseignement et de la culture Force Ouvrière votera contre vos projets.

Nous vous demandons de transmettre au ministre que Force Ouvrière se prononce pour :

l'arrêt de toutes les suppressions de postes de la maternelle au lycée ;

le maintien de toutes les classes et de toutes les sections ;

l'augmentation de la Dotation Globale Horaire des établissements du second degré ;

l'ouverture des classes et des sections nécessaires ;

l'arrêt des regroupements de sections dans les Lycées Professionnels ;

la transformation des HSA en heures postes ;

le retour à une véritable formation pour les professeurs stagiaires.

Une remise à plat de la classe de seconde, notamment par une définition nationale par discipline des horaires à effectif réduit.

La non application de la réforme de la classe de Première générale et de la première technologique à la rentrée 2011.



L'affiliation graduelle à la FNEC-FP-FO a été votée à l'unanimité des membres du Conseil National, le 14 octobre 2010, moment historique pour le SNETAA qui allie ses forces à celle d'une confédération, dans le respect de valeurs communes d'indépendance, de laïcité, d'autonomie et de souveraineté. Le SNETAA reste le SNETAA et conserve son champ de syndicalisation. Le SNETAA et FO joignent leurs forces pour défendre les intérêts particuliers des personnels de l'Education Nationale.

Voici quelques contacts dans cette page



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière FNEC FP FO

6, rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil Cedex Tél : **01 56 93 22 22**

- SMEDEN-FO (médecins de l'éducation nationale)
- SNACE FO (syndicat national des adjoints et chefs d'établissement de l'éducation nationale)
- SNFOASEN (syndicat national des assistants sociaux de l'éducation nationale)
- SNFOIEN (syndicat national des infirmières de l'éducation nationale)
- SIDEN FO (Syndicat FO des inspecteurs de l'Education nationale)
- FO enseignement privé (Syndicat FO de l'Enseignement privé)
- SN FO LC Syndicat national des lycées et collèges
- SNETAA FO syndicat de l'enseignement professionnel public
- SNFOFPA Syndicat des personnels de la Formation Professionnelle des adultes (AFPA)
- SNPREES FO Enseignement Supérieur
- SNUDI FO Syndicat des Instituteurs et Professeurs des Écoles
- SPASEEN FO Syndicat des Personnels Administratifs de l'éducation nationale

Nos unions départementales Force Ouvrière

UD FO 16_CHARENTE, 138, Route de Bordeaux «LE NIL» BP 299 16000 ANGOULEME Tél: 05 45 37 52 30

UD FO 17_CHARENTE-MARITIME, 6, rue Albert 1^{er} 17025 LA ROCHELLE CEDEX Tél: 05 46 41 30 26

UD FO 79_DEUX-SEVRES, Maison des Syndicats 8, rue Joseph Cugnot 3ème étage 79000 NIORT Tél: 05 49 09 01 80

UD FO 86_VIENNE, 33 rue des deux Communes BP 3 86180 BUXEROLLES Tél: 05 49 41 05 34

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

CGT FO 141 Av. du Maine 75680 Paris Cedex 14 Tél :01 40 52 82 00



Pour adhérer au SNETAA FO , téléchargez bulletin d'adhésion, tarif des cotisations et document de prélèvement bancaire : <http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>

Le SNETAA mobilisé avec sa fédération pour la défense des conditions de travail et des postes dans les LP, SEGPA et EREA de l'académie.

Le SNETAA FO, dès le CTPA du mois de décembre sur la carte des formations, a dénoncé les conditions de la rentrée 2011 dans notre académie et a appelé en lien avec sa fédération, la FNEC FP FO, les établissements à se mobiliser pour la défense de l'enseignement professionnel public et à dénoncer les conséquences des restrictions budgétaires imposées par l'application injuste de la RGPP. Partis des AG intersyndicales d'établissements qui ont construit des cahiers de revendications, des rassemblements académiques devant les grilles du rectorat ont montré la détermination des collègues à s'opposer à la dégradation de leurs conditions de travail et la remise en cause des avancées de la rénovation de la voie professionnelle (suppressions de nombreuses sections de CAP créées les deux années précédentes).



Ainsi nous étions plus de 300 à manifester le mercredi 16 février devant les grilles du rectorat. Près de 50 établissements étaient représentés dont 35 pour le second degré, reçus en audience après d'après négociations auprès de la Rectrice qui ne voulait recevoir qu'une délégation restreinte. Ainsi chaque établissement présent a pu évoquer les difficultés provoquées par le projet de carte scolaire. Chacun a pu insister sur les incohérences pédagogiques engendrées par les regroupements de sections envisagés dans les projets de DGH. La diminution des moyens humains associée à l'augmentation conséquente du nombre d'heures supplémentaires a aussi été dénoncée par les collègues présents à l'audience. Nos représentants ont pu aller jusqu'au bout de leur intervention malgré des tentatives avortées de quelques représentants de certaines organisations, pour couper court à

l'audience. Cela aurait conduit à enfermer l'action menée dans chaque établissement dans l'impasse. Nos collègues auraient eu comme seule solution de s'en remettre à une hypothétique intervention préalable des appareils nationaux des grandes centrales syndicales majoritaires dans l'Education Nationale.

Suite à la réussite de la mobilisation de cette journée, FO a appelé les autres organisations syndicales à transformer l'essai en organisant une manifestation de grande ampleur le 22 mars, jour du CTPA chargé de décider des moyens attribués aux établissements et de préciser les fermetures de postes. Les organisations syndicales majoritaires ont préféré s'en tenir à un mot d'ordre national le 19 mars (Quelle est l'efficacité d'un rassemblement un samedi devant le rectorat ou l'inspection académique ?) Nous ne pouvions pas nous rallier à cette seule initiative qui se réduisait à des considérations générales et oubliait les mobilisations des établissements. D'ailleurs, ne nous y trompons pas, la réaction hostile des syndicats majoritaires à notre appel pour le 22 mars était simplement l'aveu du constat d'échec des stratégies et modes d'action proposés jusque là par les appareils dirigeants de ces organisations. FO dérange, n'en doutons pas. La perspective d'un syndicalisme libre et indépendant, en mesure d'être encore présent après les élections du 20 octobre prochain est une vision insupportable pour les grandes organisations signataires des accords de Bercy. Empêcher la mobilisation sur le terrain le 22 mars relevait donc d'une simple stratégie syndicale qui a oublié le rôle essentiel du syndicalisme : la défense des salariés, de leurs conditions de travail et, plus précisément, la lutte contre la casse du service public de l'Education Nationale.

Pourtant, la FNEC FP FO et ses syndicats confédérés, le SNETAA FO et le SNFOLC, avec quelques organisations minoritaires ont su mobiliser le 22 mars avec plus de 150 manifestants devant les grilles du Rectorat, relayés par la presse écrite locale et France 3.

Une trentaine d'établissements avec des mandats votés dans les AG intersyndicales étaient présents. Ils ont été reçus par la Rectrice à qui nous avons su imposer ces entrevues dans un premier temps refusées (elle a tenté de renvoyer la discussion dans les inspections académiques, sans succès). Les cahiers de revendications ont à nouveau été présentés avant la réunion du CTPA qui se tenait une heure plus tard. La persévérance et la détermination des collègues n'ont pas été vaines ; grâce à la mobilisation des établissements et au travail remarquable et efficace de notre représentant au CTPA, 50 équivalents temps plein ont été redonnés en moyens de fonctionnement soit 900 heures d'enseignement. On peut y ajouter 500 heures supplémentaires transformées en heures postes. Au total 1400 heures ont été récupérées et 5 mesures de carte scolaire ont été levées en LP et lycées.



Pour nous, ces mesures constituent un premier recul face à la détermination des collègues. Elles ne sont certainement pas suffisantes. C'est pourquoi nous vous appelons tous à maintenir la mobilisation en élargissant le mouvement à l'ensemble des collègues sur la base des revendications formulées dans les AG intersyndicales et soutenues par la FNEC FP FO et ses syndicats. Toutes vos revendications doivent pouvoir remonter au Ministère et nous devons nous adresser directement à celui-ci. Aussi nous vous proposerons dans les prochains jours de participer aux initiatives qui seront lancées par le SNETAA et sa fédération la FNEC FP FO pour défendre les lycées professionnels, SEP, SEGPA et EREA.

Henri Lalouette